# Le premier cadastre " européen "

Un exemple de mappe en parfait état : la commune de Combloux, voisine de Mégève

**Comment, voici maintenant près de trois siècles, l'ancien état sarde entrepris de constituer le premier parcellaire de tout son territoire savoyard.**

## Origines du cadastre sarde

Depuis l'Antiquité, la perception des impôts a toujours donné lieu à maints débats, qui ne seront sans doute jamais clos. Dans l'ancien royaume de Piémont Sardaigne, semblablement qu'en d'autres duchés ou royaumes, la collecte de la taille s'effectua primitivement à titre exceptionnel. En 1559, devant les besoins financiers accrus du pouvoir central, cette imposition devint ordinaire et annuelle. Initialement, la taxe était due par chaque commune (ou paroisse) ; à celle-ci de se débrouiller pour répartir la charge entre leurs administrés suivant des méthodes plus ou moins équitables. Ce système, peu égalitaire, exemptait notamment le clergé ainsi que la noblesse, quelle qu'en fût son origine, de paiement. Les protestations du « tiers état », obligé de supporter la quasi-intégralité de l'impôt, furent naturellement nombreuses, mais restèrent longtemps lettre morte.

Toutefois, la nécessité d'asseoir l'assiette de la taxe « foncière » sur une base plus équitable – et de mettre un terme aux exemptions – émergea progressivement, dans le souci d'une part d'augmenter la somme collectée, et d'autre part de donner (enfin) satisfaction aux protestations des paysans. Profitant du renforcement du pouvoir central vis-à-vis de ses vassaux, le duc Charles-Emmanuel I^er^ promulgua le 27 mars 1584 le premier édit visant à indexer le montant de la taille sur la propriété agricole (l'immobilier n'a jamais été imposé en Savoie), la noblesse et le clergé échappant cependant encore à son paiement. Le 1^er^ mai 1600, un deuxième édit établissait définitivement le principe de la taille. L'application de ces textes provoqua la première tentative d'édition cadastrale. Son exécution demeura cependant inachevée, et les documents réalisés comportaient maintes lacunes, dues pour partie aux résistances manifestées par les classes privilégiées, évidemment hostiles à une quelconque volonté de mesurer leurs domaines, et pour partie au manque criant de



cadastre.p65 22 13/06/02, 02:02

bornages et de relevés : dans certains cas, les communes ne connaissent même pas leurs limites exactes.

Quelque incomplètes que purent être ces registres (car, à cette époque, tout était consigné dans des livres sous forme de listes), leur utilité se révéla précieuse. Les guerres fréquentes du dix-septième siècle entravèrent la complétion des parcellaires. Mais dès la paix revenue, les souverains reprirent la procédure destinée à parachever le travail, et le roi Victor-Amédée, en 1728, ordonna que la Savoie fût cadastrée[1], dans l'optique de pouvoir réclamer la taille si jamais la propriété d'une parcelle passait d'un noble à un roturier. Cette décision est à l'origine du premier cadastre réalisé en territoire « français »[2], la *mappe sarde*.

## Une levée unique en son genre

Réalisé en l'espace de dix ans, une performance pour l'époque, ce relevé topographique couvrant les deux départements actuels (Savoie, Haute-Savoie), ainsi que les possessions passées depuis en territoire suisse[3] aura fait de l'objet d'un luxe de précautions. Les géomètres furent soigneusement choisis parmi les hommes de l'art. Ceux-ci reçurent l'aide d'auxiliaires particuliers, nommés par chaque commune : les *indicateurs* et les *estimateurs*. Les premiers, choisis en raison de leur connaissance approfondie du territoire communal, avaient comme rôle d'indiquer les limites et les propriétaires de chaque parcelle ; les seconds reçurent pour mission d'évaluer le rendement de chaque parcelle (leur opinion, nécessairement partiale, était contre-expertisée par un estimateur officiel commis d'office).

Le métrage des parcelles s'accomplit, à peine de renoncer à leur droit de contestation, en présence du propriétaire des lieux. Cette circonstance est unique : en « France », le cadastre, considéré depuis toujours comme simple instrument fiscal, n'a jamais requis le contreseing du contribuable lors de son établissement (en conséquence, jusqu'à la disponibilité d'une version « moderne » du cadastre, commencé peu après l'annexion, les tribunaux français admirent que la *mappe sarde* pût servir comme présomption de propriété). Les relevés contradictoires (chacun était invité à faire part de ses remarques), donnèrent lieu à la production d'une carte (à l'échelle étrange de 1/2 400) ; celle-ci fut dessinée à la simple planchette par le géomètre responsable et son assistant arpenteur S'y adjoignirent un registre de consigne, le *livre de géométrie*, qui répertoriait, par numéro de parcelle, le nom du propriétaire et l'étendue du fonds, et une version enrichie, le *livre d'estime*, comportant en sus le degré de « bonté » (productivité) ainsi que la production annuelle de chaque terrain. Ces deux documents frères furent envoyés à une équipe de « calculateurs », fonctionnaires qui déduisaient, pour chaque parcelle, la valeur foncière et l'assiette de la taille.

Une fois ces estimations inscrites dans le *livre de calculation*, l'administration établit un document pro-

1 Cet ordre faisait suite à une démarche similaire conduite en Piémont. En revanche, en Val d'Aoste, autre possession ducale, le Conseil des commis s'opposa fermement à la cadastration. La région finit par y échapper, excipant de privilèges remontant au 12ème siècle qui exemptaient l'intégralité du territoire valdôtain du paiement de la taille. La première ébauche de cadastre en Val d'Aoste ne fut donc réalisée qu'à la fin de l'époque napoléonienne (1811).

2 L'adjectif français ne reflète pas une situation politique, puisque la Savoie faisait à l'époque partie du royaume de Piémont-Sardaigne, mais une situation géographique (et linguistique).

3 Il s'agit de certaines communes rattachées, en 1815, au canton de Genève, et absorbées subséquemment par la Confédération helvétique.

Le perfectionnisme du dessinateur, qui est allé jusqu'à reproduire l'ombre portée des arbres symboliques

cadastre.p65 23 13/06/02, 02:02

La mappe recours à une grande variété de codes de couleur pour identifier l'affectation du terrain

La mappe d'Allinges, partiellement endommagée par le feu

visoire, la *tabelle préparatoire* ou *cadastre minute*, lequel fut ensuite exposé, ensemble la *mappe*, dans les communes. Chaque propriétaire put (dans un délai de quinze jours) formuler des griefs (dûment enregistrés dans un autre livre) qui, une fois instruits et tranchés, permirent de rédiger le document final, ou *cadastre mis au net*. L'original fut versé à l'administration royale, et des ampliations réalisées vers 1732 ; l'intendant général en adressa un exemplaire à chaque commune (aujourd'hui souvent disparu). D'autres copies, plus récentes, furent conservées en mairie. Peu après l'annexion de 1860, l'ensemble du fonds primitif se vit transféré aux archives respectives des deux départements savoisiens.

Les derniers documents relatifs à la mappe sont les *livres de transport* et *le journalier*, dans lequel le secrétaire de la communauté consigna au jour le jour les mutations et autres changements survenus depuis la complétion du cadastre. Ces registres furent assez bien tenus jusqu'à la Révolution, mais la période trouble qui suivit empêcha les employés communaux d'accomplir cette tâche. Les lacunes résultantes ne purent pas être comblées valablement durant le Ier empire, faute de temps et de moyens. Avec le retour de la Savoie au royaume de Piémont Sardaigne, une nouvelle cadastration, ordonné en 1855, aurait dû être effectuée, mais l'annexion définitive de la région par la France en 1860 mis un terme aux initiatives sardes dans cette région.[4]

## Conservation

Les mappes originales sont donc *in fine* échues aux archives départementales, où elles sont depuis conservées. Leur état actuel varie considérablement suivant les communes. Les plans sont en effet constitués de plusieurs feuilles de papier, juxtaposées et collées sur un support en toile de lin. Le dessin de la carte a été effectué à la plume, puis colorié à l'aquarelle, parfois

4 Pour plus d'informations sur l'aspect historique des mappes, on consultera avec profit l'excellente brochure de Max Bruchet : *L'ancien cadastre de Savoie*, 1988, ed. des archives de la Haute-Savoie, Annecy ; ISBN 2-86074-002-3.

Cette photo d'un détail d'une mappe permet de prendre conscience de la finesse du dessin et de la granularité du support papier

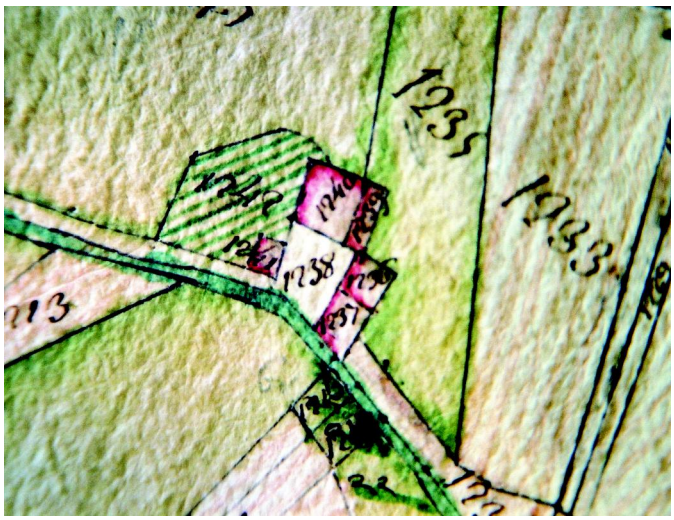



cadastre.p65 24 13/06/02, 02:02

Une mappe extrêmement complexe : Rumilly

Le livre d'estime répertorie, par numéro de parcelle, le nom du propriétaire, la situation et la production du terrain

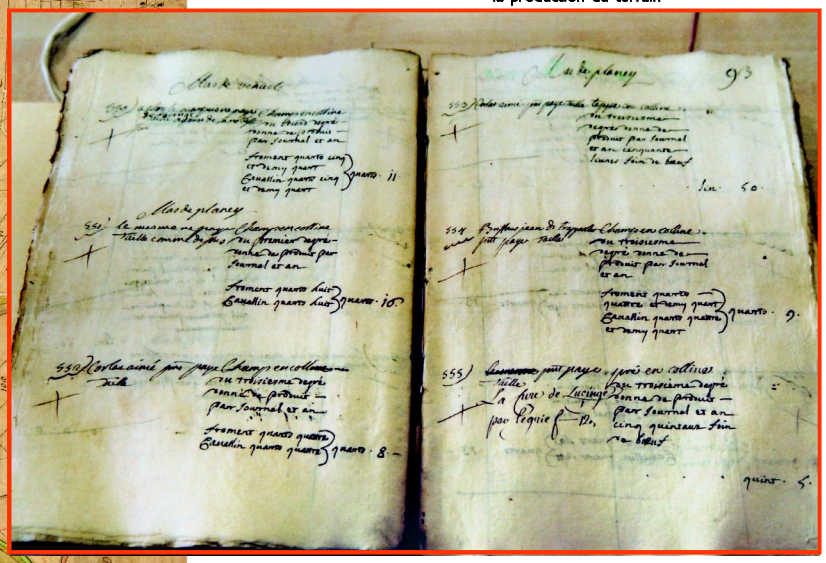

avec un niveau de détail remarquable (voir les illustrations). Des codes de couleur, identiques pour toutes les mappes, permettent de distinguer les parcelles bâties des champs, jardins, forêt, rocaille (pierrier), etc. Mais ce papier a vieilli, il s'est abîmé, et parfois partiellement décollé. Ailleurs, certaines parties manquent ou sont effacées, quelques mappes ont été en outre partiellement brûlées. Par bonheur, le fond auxiliaire des ampliations communales a permis de reconstituer la plupart du temps les informations manquantes. L'état général reflète l'utilisation constante qui en a été faite, parfois jusque vers les années trente (le nouveau cadastre français ayant été très long à arriver dans quelques communes).

Le souci de mettre à l'abri ce patrimoine inestimable de futurs outrages du temps a motivé la construction récente d'un nouveau bâtiment pour abriter les archives haut-savoyardes. « *La salle des mappes, qui constitue le cœur du bâtiment, a néces-*

Un livre de calculation, sur lequel figure, par ordre alphabétique, toutes les données de la parcelle, y compris la cote de la taille correspondante

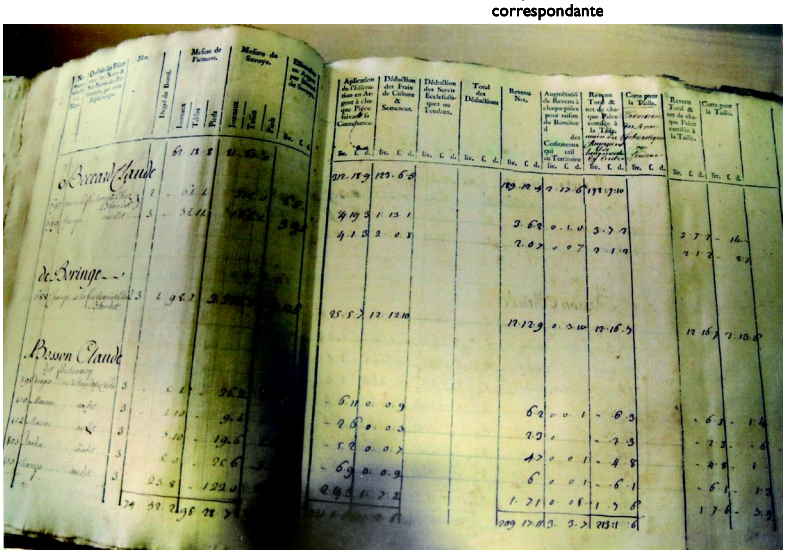



cadastre.p65 25 13/06/02, 02:02

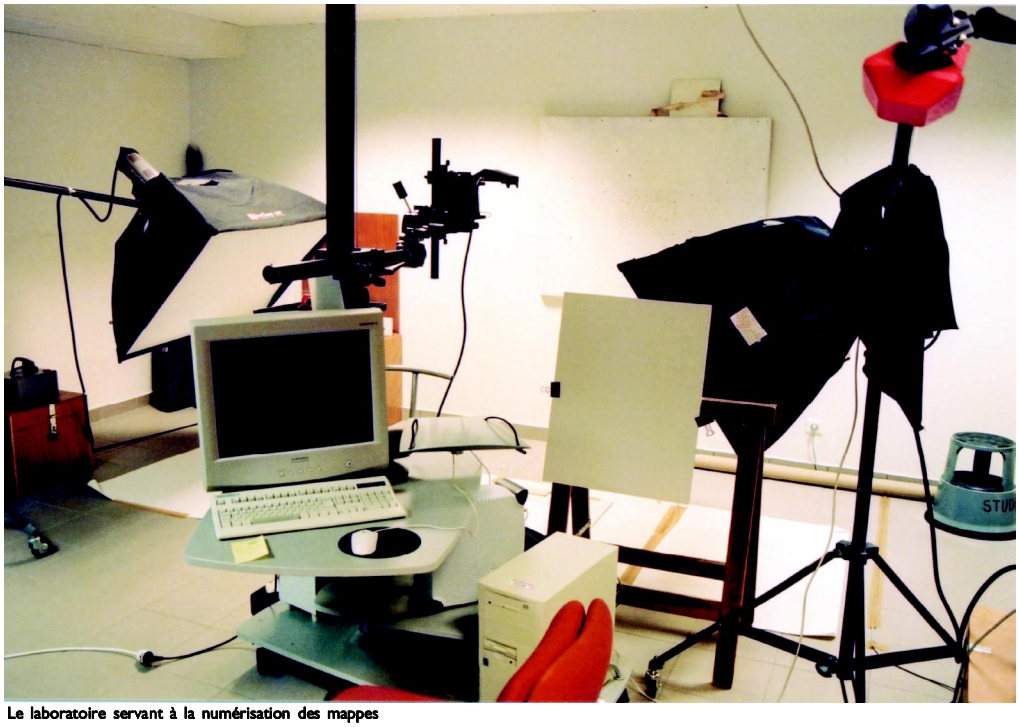

Le laboratoire servant à la numérisation des mappes

*sité un travail architectural particulier, en raison de la grande dimension des documents*, explique Hélène Viallet, conservatrice responsable des archives de Haute-Savoie. *Le transfert des cartes depuis l'ancien dépôt a été fort délicat. Pensez que certaines mappes, comme celle de Chamonix, mesurent soixante-et-un mètres carrés ! Il a donc fallu recourir à des camions spéciaux et opérer avec un luxe de précautions !* » La *salle des mappes*, à l'heure actuelle, est une pièce close climatisée éclairée en lumière inactinique.

Consulter des documents aussi fragiles de manière quotidienne n'est pas compatible avec leur conservation : « *C'était là un grand problème, car, pour les habitants, la mappe constitue une référence historique particulièrement symbolique. Toucher la mappe, c'est un peu comme prendre contact avec l'histoire. Je ne crois pas qu'il existe une ancienne famille savoyarde qui ignore l'existence de ce cadastre*, continue Hélène Viallet. *Malheureusement, beaucoup de visiteurs nous demandent de pouvoir faire des photocopies, ou même des reprographies… ce qui est évidemment aberrant !* » Il faut dire que l'étude de ce vieux cadastre apporte une mine d'information dans différents domaines : recherches patrimoniales, évidemment ; mais aussi, généalogie, toponymie historique franco-provençale, onomastique, étude de la voirie, agriculture, etc. « *Il serait même possible de détecter, dans la forme du parcellaire, la trace des anciennes manses ; voire de zones d'occupation romaine ou antérieures* », précise la conservatrice.

La fréquence des demandes a donc conduit à effectuer une première campagne de photographie des mappes, avec du matériel argentique classique. Plus récemment, à l'occasion du déménagement, le laboratoire photographique a acquis une chambre et un appareil numérique. L'équipe de conservation a alors entrepris une campagne de numérisation de l'intégralité du fond. Le temps d'acquisition de chaque cliché n'est que d'environ dix minutes, mais le champ optique du dispositif ne peut couvrir la totalité de la surface de la plupart des cartes. Il faut donc faire des acquisitions partielles, puis raccorder le tout à l'aide d'un logiciel (ici, Photoshop). Les images résultantes, recueillies dans une définition « qualité imprimante » (300 ppp) sont stockés dans un serveur de type PC. « *À l'heure actuelle, nous avons réalisé la numérisation d'environ 60 % du fond cartographique. Nous travaillons à compléter cette campagne, mais les plus grandes mappes posent un problème de transport et de manipulation* », indique Michel Forest, photographe en charge de l'acquisition du fond.

## Vectorisation et intégration dans un SIG

Une fois numérisées, assemblées, les photographies sont imprimables, aptes à servir de source pour des copies de mappes, même si le service ne possède pas d'imprimantes grand format – « *Nous n'avons pas vocation à fournir le public en duplicata* » affirme Hélène Viallet –, mais l'accès à l'information parcellaire (nom du propriétaire, etc.) doit toujours se faire à l'aide de documents papier anciens. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'un universitaire lyonnais, Dominique Barbero, a entrepris une tâche de grande ampleur : vectoriser les mappes et compiler les informations des différents livres pour regrouper toutes ces données dans un SIG de consultation.

« *L'origine de ce travail, en 1994, est doctoral,* explique M. Barbero, *il s'agissait d'une thèse d'histoire. Puis, l'idée est venue de combiner histoire et géographie au sein d'une application informatique unique.* » La tâche à accomplir est pharaonique : pour chaque mappe (il y en a 660 en tout), l'opération commence par un géoréférencement du document sarde en projection Lambert zone II et un calage avec le fond topographique IGN *Scan 25*. Il faut ensuite entiè-



cadastre.p65 26 13/06/02, 02:02

rement redessiner la mappe à la main, « *car les techniques de reconnaissance de formes ne donnent hélas pas satisfaction* ». Une fois que la géométrie parcellaire a été vectorisée, l'étape suivante est la lecture des livres et l'association des données contenues dans ceux-ci.

Cela représente une trentaine d'informations, parmi lesquelles on trouve pêle-mêle : le nom du propriétaire, la surface, son appartenance au clergé ou à la noblesse, le lieu-dit, sa nature, son rendement, etc. « *Nous avons même des renseignements sur les inondations postérieures à l'établissement de la mappe. En effet, en cas de débordement fluvial, les paysans se rendaient auprès des secrétaires pour avertir que leurs parcelles noyées, désormais incultes, devaient être dégrevées de la taille* », indique Domnique Barbero. Cette indication permet donc de connaître les anciennes zones inondables, et, grâce au SIG, d'en repérer la position actuelle sur le fond Scan 25, révélant ainsi l'évolution du lit des torrents (ou dans le cadre d'une étude de paléoclimatologie), ou la variation du niveau des lacs. Similairement, l'examen de la nature des terrains (par exemple : sapins couchés) permet d'inférer la présence d'anciens couloirs avalancheux. L'intérêt de la démarche dépasse donc largement le simple cadre consultatif.

L'ensemble de cette opération titanesque est financée par les administrations locales, dont l'Assemblée des pays de Savoie et les deux conseils généraux. Réellement entamée en 2001, elle se poursuit à son rythme, l'objectif étant d'avoir saisi la totalité des mappes d'ici à cinq ans. « *Nous en serons – si tout va bien – à 90 communes d'ici à la fin de l'année. Les premières à être disponibles sont celles dont la mappe est en bon état. Les autres seront numérisées au fur et à mesure de l'avancement de leur restauration* ». L'ensemble des informations communales saisies sera compilé sur un CD-Rom. Chaque disque (un par commune) sera commercialisé au grand public à un prix qui devrait avoisiner 25 euros (150 francs).

## Future consultation informatique

En parallèle, un système automatique de consultation devrait être mis en place aux archives départementales durant l'été prochain. Relié à une base de données centrale, des bornes d'interrogation permettront de retrouver gratuitement les informations générales, à savoir : le nom du propriétaire, le numéro de la parcelle, sa nature et le lieu-dit (mas) dans lequel elle se situe. L'ergonomie a été pensée pour être simple : « *La mappe, en l'état actuel, ne comporte aucune indication géographique nominative en dehors des numéros de parcelle, si bien que les personnes qui la découvrent sont souvent perdues. Nous avons donc choisi une approche différente : dans une image générale du duché de Savoie, le lecteur clique sur la commune de son choix. Un fond de plan Scan 25 s'affiche, avec, en surimpression, une grille composée des cotes d'archives. En cliquant, sur le carré voulu, le fond actuel fait place à la mappe et ses parcelles – enfin, par un clic sur l'une d'entre-elles, et les informations désirées s'affichent.* »

À plus long terme, il est prévu de dupliquer sur Internet le fonctionnement des bornes, afin que chacun puisse consulter la mappe depuis son domicile et « *également pouvoir commander le CD-Rom complet, lorsqu'il sera disponible. Je suis certain que les gens seront très friands de ce produit, comme le montrent les premiers contacts que j'ai pu établir* », s'enthousiasme l'auteur du projet.

## En guise de conclusion

La série des mappes sardes constitue un patrimoine historique exceptionnel, la seule base de données géographique à l'échelle d'un état qui fut réalisée pendant le XVIII$^{ème}$ siècle. Son intérêt s'étend de la recherche généalogique jusqu'au suivi climatologique, la toponymie, etc. L'initiative de numérisation puis de vectorisation des cartes va permettre de mettre définitivement à l'abri ces informations inestimables, tout en assurant leur consultation aisée et efficace. Tous vont y gagner : les documents, qui pourront enfin jouir d'une retraite bien méritée, et les particuliers, pour qui la mappe deviendra enfin accessible n'importe où, n'importe quand.

**La salle des mappes où se trouvent conservés les originaux, a été décorée avec un armorial regroupant les armes de toutes les communes de Haute-Savoie possédant un blason**



cadastre.p65 27 13/06/02, 02:02